

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 24 Dénomination place Ghislaine Dupont – Claude Verlon – Camille Lepage (2e).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Ghislaine Dupont – Claude Verlon – Camille Lepage " à la place située à l'intersection des rues d'Aboukir, du Louvre et Montmartre, à Paris (2e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 21 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Héléne BIDARD, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Ghislaine Dupont – Claude Verlon – Camille Lepage " est attribuée à la place publique située à l'intersection des rues d'Aboukir, du Louvre et Montmartre, à Paris (2e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO